



Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 25 MARS 2024
N° 2024010

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes

Date de la 1 ^{ère} convocation :	19/03/2024
Membres en exercice :	32
Présents :	17+2pouvoirs
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :2024010 Versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du CDESAGES

Titulaires présents : DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric « La sentinelle », RAMEZ Damien « Maing », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde « Thiant », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Suppléants présents : FROMONT Denis « Artres »,

Titulaires absents/excusés : ANDRE Liliane « Artres », BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », HEBERT Christelle « La sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal « Maing » procuration à RAMEZ Damien, GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérenaing », POTIER Sylvia « Raismes » pouvoir donné à TRIFI Patrick, PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Madame la Présidente RAPPELLE que la commune de Trith Saint Léger attribue chaque année, en complément de sa participation communale, une compensation historique au budget du SIVU « Comité des âges du Pays Trithois » destinée à participer au financement des avantages acquis du personnel du CDESAGES.

Madame la Présidente PROPOSE de solliciter le versement de cette participation de fonctionnement d'un montant de **243 918.43€** auprès du Conseil Municipal de Trith Saint Léger.

Le comité syndical

**Vu l'exposé de Madame la présidente,
et après en avoir délibéré**

DÉCIDE de solliciter le versement de la compensation historique de la commune de Trith Saint Léger pour la participation aux avantages acquis du personnel du Comité des âges pour l'exercice 2024.

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette délibération.

DIT que la recette sera inscrite à l'article 74748 « Autres communes » du budget principal 2024 du Comité des âges du Pays Trithois.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**



**Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :**